

Compte rendu de la réunion Collégiale
19 Juin 2015 à Angres

Approbation de la dernière réunion du 5 Mai 2015.

Après la lecture il a été dit que :

Pour la saison hivernale pour les clubs organisateurs à partir de la 3eme course organisée 1€ sera versé à la Collégiale et 4€ au club organisateur sur le prix de l'inscription du coureur FSGT.

Pour les P.O. et les FFC 2€ seront versés à la Collégiale le reste à l'organisateur.

Pour l'école de vélo rien ne change.

Il en sera de meme pour la saison 2016.

Quota Championnat :

Eté et hiver pour les doubles licenciés une proposition a été émise :

A partir de la saison hivernale 8 courses seront demandées dans la discipline concernée (cyclo-cross ou vtt) pour les 4 courses manquantes au choix (cyclo-cross vtt ou route).

Pour les simples licenciés FSGT 6 courses seront demandées dont 4 dans la discipline concernée (cyclo-cross ou vtt) pour les 2 autres manquantes au choix (cyclo-cross vtt ou route).

Descente de catégorie :

Legay Frédéric demande refusée en attente de ses 3 courses obligatoires.

Philippe Didier demande acceptée de la 3eme catégorie passe en 4eme catégorie.

Calendrier 2015 fin de saison :

Auxi le château le 11 octobre 2015

Colline Beaumont le 20 septembre 2015

La course de Habarcq est annulée.

Calendrier cyclo-cross- vtt :

Championnat régional cyclo-cross le 29 Novembre 2015 à Lillers

Le reste du calendrier sera mis sur le site de la Collégiale prochainement.

Règlement cyclo-cross vtt :

Une proposition a été émise :

Inclure les P.O. Et FFC jusqu'à la 2eme catégorie avec moins de 200 points, les faire partie en premier et récompenser les 3 premiers. Cette proposition sera revue et votée lors de la prochaine réunion en septembre 2015.

Divers :

A partir de la course de ST Martin les boulogne pour les départs séparés tout coureur de 3eme catégorie qui s'accroche au 2 eme catégorie se verra monté de catégorie immédiatement.